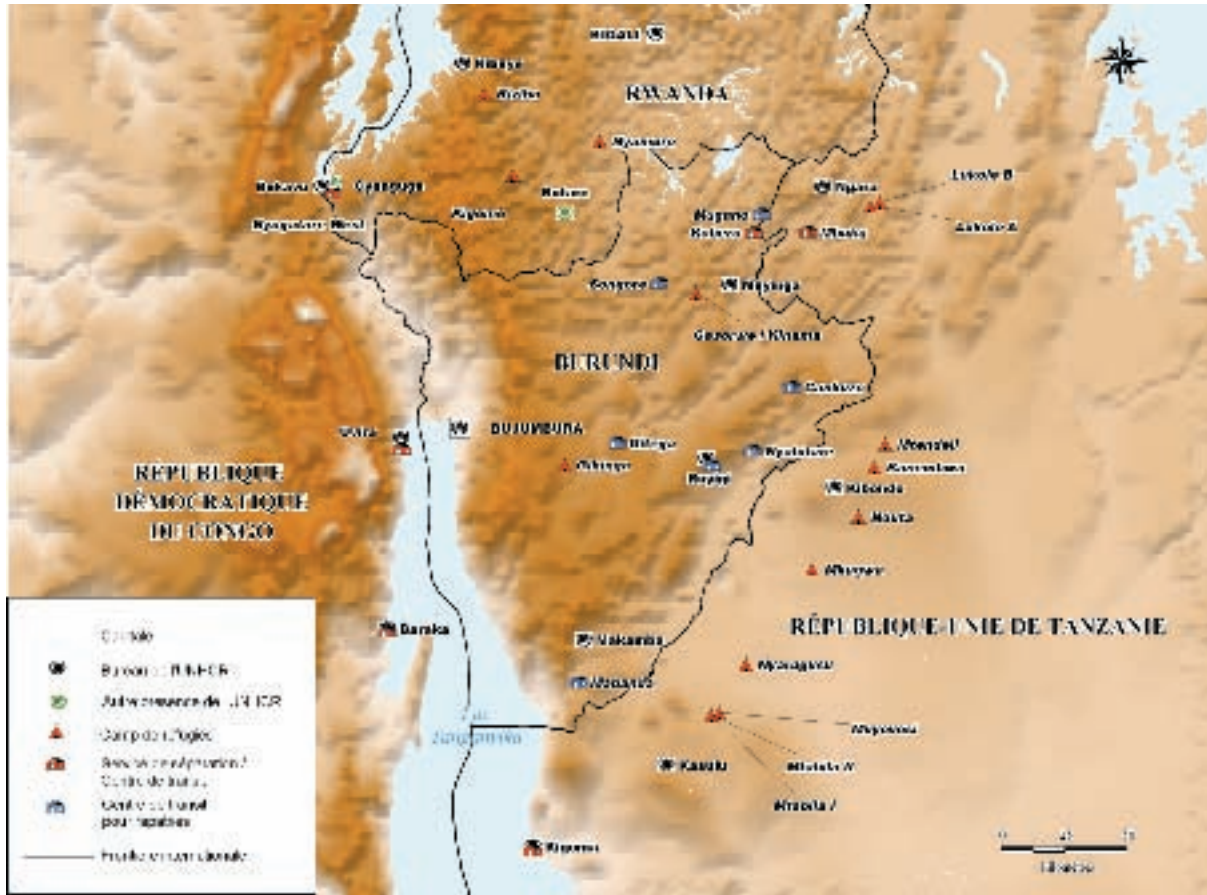


Burundi



Objectifs principaux

- Faciliter le rapatriement de 150 000 Burundais, réfugiés pour la plupart en République-Unie de Tanzanie (Tanzanie), en République démocratique du Congo (RDC) et dans d'autres pays voisins.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les régions de retour et faciliter la réintégration des rapatriés burundais et des personnes précédemment déplacées à l'intérieur du pays (PDI) dans leurs communautés d'origine, en offrant un appui économique, social et psychologique et en encourageant des projets de renforcement de l'autosuffisance.
- Offrir une protection et une assistance essentielle aux réfugiés congolais (RDC) hébergés dans des camps jusqu'à ce que les conditions de sécurité au Sud-Kivu se prêtent à un rapatriement librement consenti.

- Faciliter le rapatriement librement consenti et viable de 10 000 réfugiés congolais (RDC) qui souhaitent regagner leur pays.
- Aider le Gouvernement récemment formé à consolider les structures nationales compétentes pour les questions d'asile et de rapatriement et à adopter le projet de loi sur les réfugiés.

Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2006	Déc. 2006
Rapatriés	150 000	150 000
RDC (réfugiés)	48 400	37 600
PDI de retour	50 000	40 000
Demandeurs d'asile (RDC)	11 900	3 000
Autres réfugiés	230	80
Total	260 530	230 680

Total des besoins : 37 770 808 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

La période de transition prévue par les accords de paix d'Arusha (2000) a pris fin en août 2005, lorsque le Président nouvellement élu, M. Nkurunziza, a été investi dans ses fonctions. M. Nkurunziza est membre de l'ex-mouvement rebelle Conseil national pour la démocratie/Forces pour la défense de la démocratie (CNDD/FDD). Un gouvernement a récemment été formé.

Quoique encore précaire, la sécurité s'est considérablement améliorée sur la plus grande partie du territoire, ce qui a permis à l'UNHCR de faciliter le rapatriement de réfugiés dans 13 des 17 provinces. De même, la situation humanitaire est nettement plus satisfaisante, notamment grâce à la présence et à l'appui ininterrompu de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). La mission, qui a débuté en juin 2004, s'est traduite entre autres choses par le déploiement de 5 350 hommes au début de l'année 2005 et a été reconduite jusqu'en décembre de la même année. L'ONUB aide les autorités burundaises à former le personnel de police et les épauler dans le processus de démobilisation et de réintégration des anciens combattants. Au début du mois de septembre 2005, plus de 16 500 anciens combattants avaient été démobilisés. Le dernier groupe rebelle, le Front national de libération (FNL), qui opère toujours dans les provinces de Bujumbura Rural, de Bururi, de Cibitoke et de Bubanza, est actuellement en pourparlers avec le nouveau Gouvernement.

Le rythme des retours s'est très sensiblement ralenti entre octobre 2004 et juin 2005, période d'incertitude politique durant laquelle les élections ont été reportées et où l'on a pu craindre de nouvelles explosions de violence. Au cours des huit premiers mois de l'année 2005, l'UNHCR a facilité le rapatriement de quelque 38 000 Burundais, réfugiés pour la plupart en Tanzanie, de sorte que le nombre de personnes rapatriées depuis le début de l'opération en 2002 s'élève à 264 000 au total.

L'UNHCR s'emploie, en étroite coopération avec les autorités nationales, ses partenaires et les institutions sœurs des Nations Unies, à améliorer les conditions de vie dans les zones de retour, de façon à pérenniser les rapatriements.

Contraintes

La situation sécuritaire, encore précaire dans de nombreuses zones, est à l'origine des principales contraintes. L'amélioration de la sécurité dépend de la situation politique, qui devrait se stabiliser à la suite des élections, et de l'issue des négociations avec le FNL. Le nouveau Gouvernement doit également régler de toute urgence le problème de la prolifération des armes.

Les mesures de sécurité visant à assurer la protection du personnel des Nations Unies dans les zones de grande instabilité sont nécessaires, certes, mais réduisent considérablement la mobilité des agents de l'UNHCR et privent l'Organisation de ses moyens pour faciliter le rapatriement librement consenti dans quatre provinces, vers lesquelles devraient se diriger la plupart des « réfugiés de 1972 » (Burundais ayant quitté le pays en 1972 ou avant les événements de 1993).

L'assistance en faveur des populations de retour et des communautés qu'elles regagnent est très incomplète, du fait de l'absence de toute politique cohérente pour encourager le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI). Aucune organisation n'a été adéquatement mandatée pour veiller au bien-être de cette population et seuls 10 pour cent des PDI de retour bénéficient du programme d'abris de l'UNHCR. Toutefois, suite à la mission de la Division de l'action interinstitutions en faveur des personnes déplacées de l'OCHA, organisée au Burundi au début du mois de juin 2005, l'Équipe des Nations Unies devrait former un Comité permanent interorganisations (IASC) local ; dans ce cadre, l'UNHCR pourrait assumer le rôle d'agence chef de file pour la protection, la coordination des activités relatives aux camps et la mise à disposition d'abris d'urgence.

L'incertitude quant au montant des fonds disponibles est également une difficulté de taille, qui nuit à la bonne réinsertion des rapatriés. Des problèmes de financement ont retardé l'exécution du programme d'abris et des projets de stabilisation des communautés – qui visent à réhabiliter les structures sociales et à mettre en place des activités génératrices de revenus – et imposé une révision à la baisse, très conséquente, de plusieurs activités.

Stratégie

Protection et solutions

À l'heure de la mise sous presse, les statistiques les plus récentes indiquaient que le Burundi accueillait plus de 48 000 réfugiés, principalement originaires de la RDC (8 000 d'entre eux sont logés dans les camps de Gasorwe et de Gihinga). L'on trouve au sein de cette population des rescapés du massacre de Gatumba qui se sentent encore menacés et qui souffrent à présent de graves problèmes de santé, ainsi qu'un petit nombre de réfugiés urbains qui n'ont pu s'intégrer sur place.

L'UNHCR étudiera la possibilité de faciliter le rapatriement des réfugiés congolais si la situation s'améliore en RDC. En attendant cette échéance, l'UNHCR s'emploie à renforcer la sécurité en coopération avec les autorités burundaises et l'ONUB, notamment pour préserver le caractère civil des camps. L'adoption d'une loi nationale sur l'asile permettra également à l'UNHCR d'accroître, dans des proportions très conséquentes, son appui au système d'asile burundais (création d'une structure permanente et institution de procédures adéquates, y compris par le biais de la formation).

En avril 2005, environ 8 000 Rwandais originaires des préfectures de Butare et de Gikongoro ont franchi la frontière pour gagner les provinces du nord du Rwanda, suite à la constitution des *Gacaca* (tribunaux coutumiers qui permettent aux rescapés du génocide, aux prévenus et aux témoins la possibilité de présenter leurs arguments dans un environnement ouvert et participatif). À l'issue d'une série de consultations bilatérales, les autorités burundaises et rwandaises ont décidé, en juin 2005, de rapatrier de force ces réfugiés. Environ 5 000 d'entre eux ont ainsi été reconduits à la frontière, tandis que les autres se cachaient dans la forêt ou au sein de familles burundaises. L'opération de recensement récemment menée dans les provinces septentrionales de Muyinga, de Ngozi et de Kirundo a révélé la présence de plus de 2 300 demandeurs d'asile rwandais (réfugiés ayant échappé au rapatriement forcé en juin 2005 et nouveaux arrivants). Une assistance (notamment sous forme de vivres et d'articles non alimentaires) leur est actuellement prodiguée. Les précédentes autorités burundaises et l'UNHCR ont mis au point un plan d'action, prévoyant le recensement de l'ensemble de la population concernée

(opération déjà achevée) et d'organiser des entretiens en vue de conseiller à ces demandeurs d'asile de retourner au Rwanda ou au contraire d'entreprendre des procédures officielles de détermination du statut de réfugié (DSR). Toutefois, ce plan n'a pas encore reçu l'aval du Gouvernement actuel.

En Tanzanie occidentale, à la fin du mois d'août 2005, quelque 225 000 réfugiés burundais recevaient une aide dans des camps, tandis que 198 000 de leurs compatriotes vivaient dans des sites d'installation situées à proximité de la frontière, sans qu'aucun secours ne leur soit prodigué. La RDC accueille par ailleurs plus de 19 000 réfugiés burundais, lesquels seront sans doute nombreux à opter pour un rapatriement en 2006.

Par ses activités régulières de suivi, l'Organisation s'assure de la sécurité des rapatriés et facilite leur réinsertion administrative et légale ; dans le même temps, elle recueille des informations précises et fiables sur les conditions de vie et de sécurité dans les communautés d'origine. Au Burundi, ceci permet à l'UNHCR de mener des interventions appropriées pour plaider la cause des réfugiés et des rapatriés de manière générale, mais aussi d'intervenir de manière plus ponctuelle pour défendre des individus lorsque des atteintes aux droits des rapatriés lui sont signalées. Dans les pays d'asile, le Haut Commissariat diffuse ces informations aux réfugiés encore exilés pour leur permettre de prendre une décision en connaissance de cause quant à leur éventuel retour.

Le suivi des rapatriés est assuré dans le cadre d'un accord avec une ONG locale de défense des droits de l'homme. Plus de 90 observateurs surveillent la situation dans l'ensemble des provinces burundaises, le nombre d'observateurs étant plus élevé dans les provinces où les mouvements de retour sont massifs. En 2004, l'UNHCR a en outre signé une lettre d'accord avec une ONG internationale pour monter un projet pilote, consistant notamment à assurer le suivi des PDI dans la province de Makamba. Le projet pourrait prendre des proportions plus conséquentes si l'UNHCR est prié d'amplifier son action en faveur de la population déplacée à l'intérieur du Burundi.

L'UNHCR continuera de faciliter le rapatriement librement consenti dans la sécurité et dans la dignité. Une fois parvenus à destination, les rapatriés seront pris en charge par des Comités d'accueil formés sur place, qui leur donneront des conseils

sur les modalités de recouvrement des biens et sur la réinsertion dans leurs communautés. L'UNHCR s'attachera à organiser des activités aptes à favoriser la réconciliation entre les Hutus et les Tutsis, ainsi qu'entre les sympathisants de différents partis politiques, afin de prévenir tout conflit entre les rapatriés et les autres Burundais. L'Organisation appuiera d'une part les structures traditionnelles de règlement des conflits et s'emploiera d'autre part, avec le concours de ses partenaires, à mieux faire connaître le système judiciaire public à la population ; elle s'efforcera dans le même temps et dans la mesure du possible de régler directement les conflits (il s'agit le plus souvent de litiges fonciers).

Assistance

L'Organisation continuera à gérer des structures d'accueil à la frontière tanzanienne, afin d'héberger les rapatriés faisant partie de convois facilités par l'UNHCR ou rentrant par leurs propres moyens. Les rapatriés seront ensuite transportés jusqu'à leurs communes d'origine. Ils recevront un colis d'articles domestiques de première nécessité, fourni par l'UNHCR, et une ration alimentaire de trois mois offerte par le PAM. La plupart des maisons des rapatriés sont trop endommagées pour qu'on puisse envisager de les remettre en état et, comme l'on considère que les rapatriés ont des besoins particuliers, ceux-ci bénéficieront d'un projet de logement. Ils recevront à ce titre des matériaux difficiles à trouver ou à fabriquer, notamment des feuilles de tôle ondulée pour les toitures, des clous, ainsi que des portes et des fenêtres fabriquées sur place. Les rapatriés fourniront les matériaux restants, ainsi que la main-d'œuvre.

L'Organisation continuera de prodiguer une assistance aux communautés locales, de façon à accroître la capacité d'absorption des régions de retour et à promouvoir le dialogue entre les rapatriés et les populations d'accueil. Comme convenu avec



Une mère rapatriée et son fils, tout juste rentrés de Tanzanie, attendent d'accomplir les formalités d'enregistrement au centre d'accueil de Gisuru. UNHCR / A. Brekke

l'UNICEF et l'OMS, l'UNHCR se consacrera à la reconstruction et à la réhabilitation de base des écoles et des centres de santé. L'UNICEF veillera pour sa part à ce que les structures puissent fonctionner, en fournissant des équipements essentiels, ainsi que des trousseaux sanitaires, et en appuyant le personnel. L'OMS détachera des agents pour faciliter la coordination des activités médicales et fournira également des trousseaux sanitaires. Les activités génératrices de revenus seront intensifiées dans les zones de retour, en collaboration avec les partenaires compétents.

L'UNHCR dispensera une assistance essentielle aux réfugiés congolais (RDC) hébergés dans les camps établis à Gasorwe et à Gihinga et appuiera un dispensaire et des structures scolaires au profit des réfugiés résidant à Bujumbura-ville. Avec le

concours de ses partenaires, l'Organisation actualise régulièrement ses plans d'intervention d'urgence, afin d'être en mesure de parer à un afflux soudain de réfugiés congolais (RDC) et rwandais, ou de rapatriés Burundais en provenance de Tanzanie.

L'UNHCR veillera à ce que les arrêtés municipaux et les procédures administratives nécessaires au règlement des problèmes fonciers soulevés par les rapatriés soient mis en place. L'Organisation aidera le ministère compétent à rédiger la législation relative aux réfugiés et renforcera le Comité d'éligibilité, ainsi que le Groupe technique chargé des questions de protection.

Effet escompté

Au Burundi, l'UNHCR entend faciliter le rapatriement des réfugiés burundais et veiller, par des activités de suivi et d'assistance, à leur réinsertion harmonieuse dans leurs communautés, comme indiqué dans l'Appel supplémentaire relatif au rapatriement et à la réintégration des réfugiés burundais. L'objectif général est d'assurer la viabilité des retours, de garantir la coexistence pacifique des différentes populations et de contribuer à une paix durable.

L'on espère que les réfugiés originaires de RDC et d'autres pays pourront mener une vie digne et sûre dans les camps et regagner leur pays d'origine lorsque les conditions s'y prêteront. L'adoption d'une législation sur l'asile devrait accélérer considérablement le processus de reconnaissance des réfugiés présents sur le territoire burundais et garantir l'accès de ces réfugiés à l'ensemble des services essentiels.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

Les opérations de l'UNHCR au Burundi seront gérées par une délégation implantée à Bujumbura, une sous-délégation située à Ruyigi et deux bureaux extérieurs installés à Muyinga et Makamba, toutes ces structures travaillant en étroite liaison avec les bureaux de l'UNHCR en Tanzanie (Ngara, Kasulu et Kibondo). En 2006, l'effectif sera composé de 44 fonctionnaires internationaux, de 121

collaborateurs burundais, d'un administrateur détaché, d'un consultant déployé au titre du projet « Surge » et de 10 VNU.

Coordination

L'atelier organisé en février 2005 pour traiter de la planification conjointe avec tous les acteurs et les bénéficiaires a offert un forum pour faire le bilan des besoins et des insuffisances décelés lors des visites sur le terrain et pour les classer par ordre de priorité. Les Mémoires d'accords conclus en 2004 avec l'OMS l'UNICEF, la FAO, le PNUD et la Banque mondiale pour réglementer la collaboration dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'approvisionnement en vivres, ainsi que certaines activités multisectorielles destinées à compléter les arrangements existants, demeureront en vigueur. L'UNHCR participera à des activités facilitées par l'OCHA, à la Procédure d'appel global et à l'application du Cadre d'évaluation des besoins mis au point par le IASC. Jusqu'en août 2005, le Groupe directeur de la Cellule inter-agence de réinsertion (CIR) a suivi l'élaboration des politiques et veillé à leur cohérence. La CIR, organisme appartenant aux Nations Unies, a été créé par l'UNHCR, le PNUD et la Banque mondiale pour faciliter l'élaboration et la coordination des politiques au titre de l'initiative des « 4R » (Rapatriement, Réintégration, Réhabilitation et Reconstruction), a fermé en août 2005. Ses activités seront désormais assurées par l'UNHCR, l'OCHA et le PNUD.

Bureaux

Bujumbura

Makamba

Muyinga

Ruyigi

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Commission nationale pour la réinsertion des sinistrés

Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme

Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique

Police de l'air, des frontières et des étrangers

ONG

Action contre la faim
African Community Resource Centre
African Humanitarian Action
 Association des femmes juristes
 Association pour la paix et le développement
Austrian Relief Programme
 CARITAS
 Centre africain pour le règlement constructif des différends (ACCORD)
 Centre pour l'autosuffisance et le développement intégré
 Comité international de secours

Comunità Impegno Servizio Volontariato
 Conseil pour l'éducation et le développement
 Ligue Iteka
 Maison Shalom
 Solidarités
 Studio Tubane
 Vision mondiale - International
World Outreach Initiatives

Autres

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

Budget (dollars E.-U.)			
Activités et services	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire¹	Total
Protection, suivi et coordination	8 606 312	250 000	8 856 312
Abris/autres infrastructures	8 875 920	50 000	8 925 920
Activités génératrices de revenus	400 000	0	400 000
Appui opérationnel aux partenaires	1 475 970	25 000	1 500 970
Assainissement	100 500	0	100 500
Assistance juridique	767 280	60 000	827 280
Besoins domestiques	1 981 660	26 596	2 008 256
Eau	387 900	9 752	397 652
Education	4 966 470	0	4 966 470
Production vivrière	874 400	0	874 400
Santé	1 251 680	5 000	1 256 680
Services communautaires	408 200	4 092	412 292
Sylviculture	395 820	60 000	455 820
Transport/logistique	2 114 200	40 000	2 154 200
Vivres	0	6 206	6 206
Total des opérations	32 606 312	536 646	33 142 958
Appui au programme	4 627 850	0	4 627 850
Total	37 234 162	536 646	37 770 808

¹ Les chiffres se réfèrent au programme supplémentaire de l'opération de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais (RDC).

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à 7 pour cent soit 37 565 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).